



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest, le 21 novembre 2023

Point de situation

Compte rendu de la réunion du 16 nov 2023

Suite à la dernière réunion SNOP FO/DRH/DGAMPA/DGITM du 16 octobre 2023 le SNOP FO avait émis plusieurs remarques dont l'une sur le niveau de recrutement et avait sollicité une réunion spécifique.

Après l'envoi par la DGAMPA des projets d'arrêtés de recrutement des OP et OPA début novembre une réunion à eu lieu le 16 Novembre.

Présentiel :

Stéphane Lucas SNOP FO
Loïc Sinquin SNOP FO
Anne Thauvin DRH
Philippe Marcassus DRH
Yves Le Nozahic DRH
Grégoire Jourdan DRH
Stéphane SCHTAHAUPS DRH
Amélie le Nest DRH
Nathalie Leynaud DRH
Eloïse Bastard DRH
Noémie Le Quellenec DGAMPA
Jean-Baptiste Michel DGAMPA

Visio

Olivier Chemineau SNOP FO
Pierre-yves Olivier SNOP FO
Vincent Lassourd DGAMPA

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

site: www.officierdeport.com mail : snopforceouvriere@gmail.com

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

Secrétaires généraux adjoints : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 /

Loïc Sinquin, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

1/ Propos liminaire du SNOP FO:

Le SNOP FO souhaite savoir où en sont les demandes de modification validée lors de la réunion du 16 octobre sur les statuts, la grille exceptionnelle des lieutenants, les échelles lettre pour les HC et les CPC, le calendrier de revalorisation des grilles des C2 et C1?

Le SNOP FO indique que le corps des OPA a toujours recruté au niveau 5 minimum. Et c'est bien ce qui lui permet d'avoir des grilles élevées pour des catégories B+. La demande de l'indice 715 brut en est la preuve.

Le SNOP FO constate que la version précédente du recrutement qui tenait en une page était déjà compliquée à appliquer pour le bureau concours. Avec trois pages cela ne va pas arranger les choses. Il faut une énoncée claire et compréhensible rapidement par tous.

Le SNOP FO est d'accord avec la proposition de la DGAMPA d'augmenter le nombre de spécialités MN, mais il faut conserver les spécialités opérationnelles de la précédente version comme les hydrographes. Un listing des spécialités souhaitées sera envoyé à la DG AMPA.

Le SNOP FO est globalement d'accord avec l'uniformisation du calcul des temps de navigation et les équivalences à terre.

Le SNOP FO n'est pas opposé à la la création d'une liste d'aptitude sous réserve que sa définition aille dans l'objectif visé. Attention à la proportion de recruter.

Le SNOP FO n'est pas opposé à la création d'un concours interne mais attention au temps de navigation ou équivalent et sa proportion de recruter.

Le SNOP FO n'est pas opposé au recrutement de BST, par concours, dans la mesure où ils sont bien reconnus niveau 5 mais uniquement les spécialités ponts.

Le SNOP FO n'est pas favorable à l'ouverture au concours pour les BAT de la MN. Tout d'abord pour ne pas dévaloriser le niveau de la profession avec une majorité de niveau 4 (bac). Mais surtout vis-à-vis des capacités d'initiative et de réaction en cas de problème. En effet la proposition de 60 mois d'expérience proposé dans l'arrêté correspond globalement pour eux à 9 à 10 ans de carrière. Si ces personnels ne sont pas BS après ce temps-là c'est que la marine ne les juge pas assez aguerris pour prendre des responsabilités.

Le SNOP FO indique qu'il y a un lien étroit entre les statuts et les arrêtés concours. Les uns ne vont pas sans les autres. Les grilles indiciaires sont également étroitement liées à nos statuts. Mais au final en cloisonnant les sujets l'administration est-elle en capacité d'aboutir à la nouvelle version pour les concours dès 2024 ? Le SNOP FO a fait des propositions de nouveaux statuts, de piste de

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

site: www.officierdeport.com mail : snopforceouvriere@gmail.com

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

Secrétaires généraux adjoints : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 /

Loïc Sinquin, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



recrutement et d'allégement des conditions du concours depuis déjà 5 ans. Si nous ne sommes pas aux rendez-vous pour 2024 il ne faudra pas regarder du côté du SNOP FO.

Le SNOP FO indique que la participation d'OP et d'OPA au jury concours est primordiale afin de valider l'aptitude de certains candidats ayant des prérequis soulevant questions.

Le SNOP FO rappelle son attachement à trouver des solutions pour augmenter le vivier de recrutement afin de pouvoir répondre aux différents manques relevés dans les ports.

2/ Concernant les arrêtés concours :

L'administration rappelle une nouvelle fois qu'un concours de catégorie B correspond au niveau bac (niveau 4) même si bien souvent se sont des personnes bien plus qualifiées qui le passe avec succès. Il n'y a pas forcément de lien direct entre les hauts de grille et le niveau d'origine du concours.

L'arrêté OP - SNOP :

- Globalement le SNOP FO valide la proposition d'arrêté.
- Toutefois le SNOP FO rappelle pour le calcul du temps d'équivalence dans le domaine maritime et portuaire à définir il faut modifier les 5 ans en 7 ou 8 ans afin de distinguer les navigants des équivalences.

L'AC acquiesce.

L'arrêté OPA - SNOP :

- Il faut uniformiser le niveau de recrutement en donnant aux auxiliaires et surveillants de port une réalité via le registre RNCP.
- Concernant le vivier principal des BS marine Nationale le SNOP FO n'est pas opposé à ouvrir à d'autres spécialités comme les EMSEC ou FUS mais les spécialités opérationnelles doivent être conservés. Un listing sera envoyé à la DG AMPA.

L'AC acquiesce.

- Les auxiliaires et surveillants doivent pouvoir s'inscrire de manière dérogatoire au niveau 4 par équivalence des acquis métier. Un statut professionnel et un équivalent RNCP doit être proposé. Leur temps d'équivalence dans le domaine maritime et portuaire doit également être augmenté vis-à-vis des navigants passer de 36 à 72 mois. Les auxiliaires étant de droit privé ils ne peuvent que passer le concours externe. Les surveillants de statuts public peuvent passer le concours interne et externe.

L'AC regarde comment atteindre cet objectif.



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

- Dans la mesure où l'administration veut à tout prix inscrire des candidats de niveaux 4 le SNOP FO propose de remettre les lieutenants de pêche qui existait avant et les capitaines 500 de marine marchande.

L'AC acquiesce.

- L'AC ne comprend pas pourquoi nous refusons les BAT. Le SNOP FO réexplique le niveau de responsabilité non reconnu par la MN en n'accordant pas le BS au bout de 10 ans de carrière. De plus en abaissant le niveau nous ne savons pas comment va réagir la DGFIP à la demande d'échelon exceptionnels indice 725 IB. Le SNOP FO demande de retirer le point 1.d) sur les BAT. L'administration valide ce choix. Sur lequel il faudra peut-être revenir dans quelques années si le nombre de postulant n'est toujours pas au rendez-vous.

Malgré sa réticence l'AC acquiesce mais indique que si le nombre de postulant ne remonte pas rapidement ce sujet sera remis à l'ordre du jour.

En réponse le SNOP FO rappelle son très fort attachement au recrutement via le concours qui au final si le nombre de candidat évolue à la hausse entraînera une sélection naturelle. Toutefois le SNOP FO estime avoir déjà fait de grands avancés en prenant en compte :

- une partie des années post diplômés/certificats des niveaux 6 et 5
- en augmentant le nombre de spécialité, navigante et non navigante, ouvrant au concours.
- en acceptant sous condition une liste d'aptitude des gens de mer.
- en acceptant également sous conditions des auxiliaires et surveillants de port.
- en acceptant certains personnels embarqués des affaires maritimes.

- Le SNOP FO indique qu'administrativement les statuts des techniciens supérieurs du développement durable, qui fait référence au ministère de l'Environnement (TSDD), ont bien un recrutement par niveau. Leur statut indique un grade et un concours par niveau. Cela est difficilement transposable pour les OPA mais si c'était le cas le SNOP FO demanderait que les niveaux 4 rentrent sur la grille de L2 et les autres sur la grille de L1. Avec pour conséquence en interne de faire passer tous les L2 actuels en L1.

L'AC comprends la demande.

3 / En fin de réunion le SNOP FO demande des compléments d'informations concernant les sujets suivants:

- Où en est la signature de l'arrêté uniforme avec ou sans les auxiliaires de surveillance et les surveillants de port ?

Rappel du SNOP FO concernant l'intérêt pour la DGITM de couvrir l'ensemble des ports de France, y compris les ports de plaisance. Et, ce à l'image du ministère de l'Intérieur qui réglemente les polices municipales.

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

site: www.officierdeport.com mail : snopforceouvriere@gmail.com

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

Secrétaires généraux adjoints : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 /

Loïc Sinquin, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Rappel également du besoin de créer un règlement RGP pour les ports de plaisance comme indiqué dans le code des transports. L'AC, pas de réponse.

- Où en est le complément géographique de 800 euros pour toute la Corse et pour les officiers de port ? Sera étudié lors RIFSEEP 2024.
- Où en sont les grilles exceptionnelles des OPA et les échelles lettre des OP ? AC, en attente de validation de la DGFIP
- Où en est le calendrier sur l'augmentation des grilles des C2 et C1 prévu 1^{er} semestre 2024. AC, à déterminer.
- Où en est le calendrier de la pénibilité ? AC, dans les circuits.

La DRH nous apprend qu'ils ne tiendront pas le délai pour le concours 2024, donc les modifications des statuts et des arrêtés ne pourront être prises en comptes que pour le concours 2025.

Le SNOP FO est toujours dans l'attente des propositions des nouveaux articles pour les statuts, mais apprend que ces derniers seront débattus lors d'une seconde saisine du guichet unique en 2024 en même temps que les grilles des C2 et C1. L'AC indique que pour essayer de gagner du temps **les projets de statuts OP et OPA sont déjà partis pour validation au guichet unique (DGFIP) sans les modifications demandées par le SNOP FO et validée par M.Clément (RH DGITM) lors de notre réunion du 16 oct 2023.**

L'intention de vouloir être prêt pour 2024 était louable!!! mais la DGFIP n'ayant toujours pas fait de retour à la DGITM/DGAMPA cela n'a servi à rien.

Dans l'immédiat nous aurons un retour rapide (à voir) **positif ou pas** :

- sur la création du 3^{ème} grade pour les lieutenants et la grille IB 725 associée. Applicables dès janvier 2024?
- sur l'accès aux échelles lettre pour les HC et CPC. Applicables dès janvier 2024 ?

Par contre les statuts des OPA et OP sans les arrêtés concours n'apportent pas beaucoup d'avancées pour les concours 2024 si ce n'est :

Pour les OP : possibilité d'accéder au concours externe pour les officiers de permanence en CROSS et diminution pour le concours interne du temps de 5 à 4 ans.

Pour les OPA : une ouverture plus large mais sans la base des arrêtés cela va compliquer les choses.

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

site: www.officierdeport.com mail : snopforceouvriere@gmail.com

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

Secrétaires généraux adjoints : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 /

Loïc Sinquin, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

Pour finir en beauté l'AC nous alerte sur les éventuelles conséquences du faible nombre d'officier de port dans la durée. En effet le conseil d'État fait disparaître les corps ayant moins de 100 personnes, ce qui est malheureusement le cas des OP. J'invite toutes les personnes en responsabilité à faire remonter les manques et à recréer les postes dernièrement supprimés. Fautes de quoi nous seront reversés dans un notre corps avec disparition de nos statuts et grilles ainsi que nos divers avantages.

Le SNOP FO continue à faire avancer avec succès nos revendications mais les lenteurs de l'administration sont consternantes et nous venons de prendre un an de plus sur des sujets écrits, ré-écrits, proposés, repropoés et pour lesquels nous avons fait en septembre un préavis de grève. L'accès élargi au concours dès 2024 ne pourra se faire quand 2025 alors que certains ports manquent déjà cruellement de collègues.

Le SNOP FO reste mobilisé sur les sujets évoqués et nous devront au besoin nous mobiliser à nouveau. L'AG du SNOP FO est prévu le 07 février 2024, ne pas hésiter à nous rejoindre.

Le conseil syndical du SNOP FO

Stéphane Lucas SG SNOP FO

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

site: www.officierdeport.com mail : snopforceouvriere@gmail.com

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

Secrétaires généraux adjoints : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 /

Loïc Siquin, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44